

Aix-en-Provence, le 12 mai 2010



Association des
Directeurs des
Services
Techniques
Départementaux.

centre d'Études
techniques
de l'Équipement

CETE

Relevé de décisions

Rédacteur : Michel Hersemul

Téléphone : 04 42 2477 00

télécopie : 04 42 60 79 81

courriel

michel.hersemul@equipement.gouv.fr

Objet : Organisation de la Cotita 2010

Réunion du 28 avril 2010

Diffusion

Personnes présentes

M Jaumard Directeur des routes CG 34
Mme Mayousse Directrice Adjointe DIR
Méditerranée.

M Perrin Jean Louis, Directeur Général du
grand Avignon et de l'Agence d'urbanisme.

M Spagnulo Directeur des Routes CG 13

M Heinrich CNFPT ENACT Montpellier

M Cadré Directeur du CETE Méditerranée

Mme Hilaire , Directrice adjointe du CETE
Méditerranée

M Carreno Chef du département
Aménagement des territoires (DAT) du
CETE Méditerranée

M Hersemul Cete Med – Chef du département
DCEDI

M Vanquaethen CETE Med Labo d'Aix

Copies

Absents

Absents excusés

M Pruvost DGA du Conseil Général 83

M Feraud Directeur des routes du CG 83

Page(s)

Pôle d'activités
CS 70499
13593 Aix-en-Provence
cedex 3
téléphone :
04 42 24 76 76
télécopie :
04 42 60 79 00

	Qui ?
<u>Point 1 : Bilan de l'animation Cotita</u>	
La liste des Journées techniques organisées ou prévues en 2010 est jointe en annexe avec la date des prochaines réunions de chacun des clubs.	
<u>Point 2: Elargissement de la Cotita à d'autres collectivités que les CG</u>	
Le bilan global est le suivant : 1 Le CETE n'apparaît pas aux yeux des CI non départementales comme un partenaire ou un recours aussi naturel que pour les CG 2 Le CETE offre néanmoins une palette de compétences qui est susceptible de mobiliser l'intérêt des CL : cela se traduit aujourd'hui notamment par l'organisation de journées techniques qui emportent une forte participation des CL, dès lors qu'elles portent sur des champs les concernant (gestion foncière, accessibilité, mobilité...) Cette évolution est très sensible en 2010 pour laquelle seules deux journées techniques concernent la route.	

<p>3 Les partenariats avec des acteurs plus connus et reconnus dans le monde des CL non départementales que le CETE permettent d'accéder plus facilement à ce public (et notamment les partenariats avec le CNFPT).</p> <p>4 Certaines thématiques, y compris dans le domaine traditionnel d'intervention des CETE seraient susceptibles de présenter un intérêt en terme de partage d'expérience et de méthodologie et donc de susciter une adhésion des CL: interface urbanisme transport, gestion de voirie (patrimoine, viabilité), échelles d'aménagement (Scot et inter-Scot), Eau, assainissement et délégation de SP, analyse territoriale</p> <p>5 La difficulté de l'expression de ces besoins reste entière (cf les expériences du CERTU et de son CODOR ou du CNFPT). A ce titre la représentation des CL non départementales en réunion plénière de la Cotita doit être recherchée par contact direct de personnes impliquées et non à travers une représentation officielle.</p>	
<p><u>Point 3 : Organisation de la réunion plénière CoTiTa 2010.</u></p>	
<p>Au vue des différentes organisations mises en place les années antérieures, il est décidé de maintenir un couplage réunion plénière/ événement en réduisant la réunion formelle à une durée de 1H30.</p> <p>La date retenue est le <u>jeudi 21 octobre 2010.</u></p> <p>Le format de la journée sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier le matin de 10H00 à 12H30 • Repas en commun • Atelier l'après midi de 14H00 à 15H 30 • Réunion plénière de 15H 45 à 17H15. <p>Le thème fédérateur de ces ateliers reste à définir : plusieurs pistes ont été évoquées et nécessitent d'être approfondies ("Energie et développement" -"Transport et urbanisme"-Convention d'engagement volontaire).</p> <p>En tout état de cause les représentants des CG indiquent le souhait que les métiers traditionnels ne soient pas oubliés.</p>	<p>CETE (Hersemul et communication)</p> <p>Tout membre du comité de pilotage et CETE.</p>
<p><u>Point 4 : Evolution des CETE</u></p>	
<p>M Cadré présente rapidement les évolutions potentielles du statut des CETE (Etablissement Public – SCN- Service déconcentré sui generis -Service déconcentré adossé aux DREAL).</p> <p>Il indique que les Directeurs de CETE s'interrogent sur la capacité des différentes solutions envisagées à maintenir de manière aussi favorable l'ouverture des CETE aux collectivités locales et l'animation des Cotita..</p>	
<p><u>Point 5 : Formation</u></p>	
<p>Les représentants des CG constatent une offre en infra encore trop faible à leurs yeux</p> <p>M Heinrich ENACT CNFPT rappelle qu'il est chargé au niveau national du pôle de compétence "Infrastructures et réseaux" qui a la mission de remettre à plat la thématique : mise à jour des fiches de postes et fiches métiers, bilan des collaboration possible. Il indique par ailleurs à ce titre la volonté du CNFPT</p> <ul style="list-style-type: none"> • de mettre en place des collaborations en évitant les montages trop complexes, • de poursuivre la collaboration avec la Cotita notamment dans le cadre de journées techniques afin notamment de favoriser la participation des CL • de travailler (mais ça serait plutôt avec les DR PACA et LR) sur une co-organisation d'une action de formation : nécessité de travailler en amont sur public et objectif. <p>Le cas échéant, M Heinrich propose d'étudier la possibilité d'utiliser les</p>	<p>Hersemul avec CNFPT et</p>

locaux de l'ENACT pour une manifestation.	CIFP
L'idée déjà retenue lors de la Cotita 2009 de s'appuyer sur les clubs existants pour faire remonter des besoins de formation est à réactiver.	
<u>Point 6 : Journée d'échange sur la convention d'engagement volontaire</u>	
Il est acté de mettre en place une journée d'échange portant sur la convention d'engagement volontaire et notamment sa déclinaison dans les départements.	Ensemble du comité de pilotage.
<u>Point 7 : Divers</u>	
<p><u>Position de la Cotita Med sur la poursuite de l'animation du réseau des chefs de parc.</u></p> <p>Le transfert des parc en cours entre Etat et département se traduit de manière particulière dans chaque département et conduit en général à ne pas maintenir une structure identique. A ce titre il est acté que la Cotita n'intégrera pas une animation équivalente à celle pré-existante.</p> <p>Par contre un certain nombre de points techniques (comme notamment la viabilité hivernale et le matériel correspondant mais aussi l'entretien, voire le suivi d'activité) sont intégrables soit dans les clubs entretien et gestion de patrimoine, soit dans des journées techniques.</p> <p><u>COS : (Comité d'orientation et de synthèse)Infrastructures et transport</u> Sa date n'est pas fixée : A prévoir en juin .</p> <p><u>Association du privé aux manifestations Cotita</u> Le principe arrêté est le suivant :</p> <p><u>Clubs</u> : les sociétés privées ne sont pas invités aux réunions des clubs. Un maître d'ouvrage souhaitant présenter une de ses réalisations peut néanmoins se faire accompagner du prestataire concerné en vue d'appuyer la présentation. Les animateurs de club devront dans ce cas veiller à ce que l'intervention ne s'éloigne pas d'une présentation objective du projet concerné.</p> <p><u>Journées techniques</u> : la volonté de couvrir les différentes facettes d'une thématique et d'ouvrir des champs nouveaux implique la possible participation d'acteurs variés , y compris privé. Le CETE organisateur veillera à une organisation garantissant l'expression de la pluralité de l'offre, en s'appuyant si nécessaire sur des organismes professionnels (syndicats ou associations professionnelles)</p>	<p>A étudier par CETE.</p> <p>Hersemul et Feraud</p>
Prochaine réunion le Jeudi 7 septembre 2010 à 14h 30 au CETE d'Aix en Provence.	